



Public visé :

- Tout employé répondant aux critères requis pour la maîtrise de la langue française (niveau B1) et intervenant dans les emprises du réseau ferré national.
- Ceci s'applique également au personnel affecté à des tâches de conduite et/ou chargé de la mise en œuvre de mesures de sécurité au niveau du sol



Prérequis :

- Avoir plus de 18 ans
- Maîtrise de la langue française



Durée :

- 7 heures (1 jour)



Nombre de participants par groupe :

- 4 à 8 personnes maximum



Périodicité :

- A faire si besoin à la suite de la formation
- Consignation



Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- Décret n° 2017-694 du 2 mai 2017 relatif à la protection des travailleurs intervenant sur les systèmes de transport ferroviaire ou guidé et de chemins de fer à crémaillère ou contribuant à leur exploitation.

Objectif général de la formation :

A la fin de cette formation, l'apprenant doit être en mesure de :

- Comprendre l'environnement réglementaire du domaine ferroviaire (décret SECUFER)
- Appréhender les risques liés aux déplacements dans les emprises ferroviaires.
- Identifier le comportement à adopter et agir en fonction du contexte professionnel pour évoluer en sécurité.
- Identifier les éléments nécessaires à l'édition des Autorisations d'Accès aux Emprises (AAE)..

Contenu de la formation :

➤ **PRÉSENTATION DE L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE DU DOMAINE FERROVIAIRE (DÉCRET SECUFER)**

- Sens de circulation et repérage des voies
- Zone Dangereuse et emplacement de garage
- Les obligations
- Les accès et autorisations
- Les déplacements hors Zone Dangereuse
- Les déplacements engagés dans les Zones Dangereuses
- Les niches et refuges
- Traverser les voies

➤ **CONNAÎTRE LES RISQUES LIÉS AUX DÉPLACEMENTS DANS LES EMPRISES FERROVIAIRES.**

- Identification des Zones Dangereuses
- Se familiariser avec la tension de référence dans les domaines C1 et C2, ainsi que les aspects du transport de l'électricité, incluant la caténaire, le LAC, le 3e rail et le feeder, ainsi que les principes de la traction électrique.
- Compréhension des risques : collision, électrocution, chute, etc.
- Procédures de Déplacement : traverser les voies, monter et descendre des véhicules ferroviaires, etc.
- Équipements de Protection Individuelle (EPI) : casques, les gilets réfléchissants, les chaussures de sécurité, etc.
- Gestion des Situations d'Urgence : en cas d'incident ou d'accident, y compris les procédures d'évacuation et les premiers secours.
- Connaissances Légales et Réglementaires

Codes de la formation

- Formacode 22013 – Travaux ferroviaires
- NSF 311 – Transport, manutention, magasinage

Moyens d'encadrement :

- Organisme de formation déclaré à la DRIETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif et d'un Service Qualité.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi réglementairement exigé pour les développeurs de compétences
- Formation en présence physique uniquement (nous consulter pour les modules E learning)

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Formateur expérimenté dans le domaine d'intervention.
- Paperboard, moyens audiovisuels, appropriés aux sujets traités : diaporamas, vidéo, PowerPoint, supports de cours.
- Méthode pédagogique active, interrogative et démonstrative.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire à la fin de la formation

Moyens d'évaluation individuelle des acquis :

- Le formateur évalue les stagiaires.
 - o Évaluation des compétences acquises via des questionnaires (QCM, évaluations orales, écrites...) .
- Une Attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

Moyens techniques à disposition :

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- NB : En cas de formation groupe sur votre site, vous devrez mettre à disposition les apports théoriques..

Sécurité et hygiène :

- En cas de formation sur l'un de nos centres, les consignes sanitaires et le règlement intérieur seront affichés sur place.
- En cas de formation dans les locaux de l'entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaire

Accessibilité (handicap) :

Notre centre de formation est pleinement accessible aux personnes en situation de handicap. Locaux adaptés et équipements spécifiques pour garantir un apprentissage confortable et inclusif. Contactez-nous pour toute question ou besoin spécifique

Qualité de la prestation :

- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Tarifs :

- Inter/intra : nous consulter